

PROJECTEUR MULTIMÉDIA HITACHI

GARANTIE LIMITÉE

LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE DÉFINIT CERTAINS DROITS AINSI QUE CERTAINES EXONÉRATIONS ET EXCLUSIONS CONCERNANT LES PRODUITS DE PROJECTION FABRIQUÉS PAR HITACHI. NOUS VOUS PRIONS DONC DE LIRE ATTENTIVEMENT LE PRÉSENT DOCUMENT.

1. **Garantie limitée.** Hitachi America, Ltd. (« Hitachi ») répond de la qualité de ses produits et garantit seuls aux acheteurs utilisateurs finaux (« utilisateurs finaux ») ne résidant que dans le territoire spécifié en Annexe 1 que les produits de projection de marque Hitachi sont exempts de tout défaut dans les matériaux et la fabrication durant la période de garantie limitée précisée en Annexe 1, sous réserve des exceptions, exclusions et exonérations énumérées ci-dessous. La période de garantie limitée commence à la date de l'achat original du produit par l'utilisateur final auprès d'un revendeur Hitachi autorisé situé dans le territoire spécifié. La présente garantie limitée ne s'applique qu'à l'utilisateur final et ne peut être cédée à aucune autre personne ou organisation.

2. **Exceptions à la garantie limitée.** La présente garantie limitée ne vise aucun des articles suivants :

- La garantie couvrant les accessoires (à l'exception des piles) ne s'applique qu'aux pièces de rechange et n'entre en vigueur que durant la période de garantie pour les accessoires précisée en Annexe 1, à partir de la date de l'achat original du projecteur. Les piles ne sont en aucun cas couvertes par la présente garantie, quelles que soient les circonstances.
- La garantie limitée couvrant les lampes comprises comme matériel d'origine dans les projecteurs porte sur les pièces de rechange et n'entre en vigueur que durant la période de garantie pour les lampes précisée en Annexe 1, à partir de la date de l'achat original du projecteur.
- La période de garantie limitée couvrant l'assemblage optique, qui comprend l'unité de l'optique dichroïque et l'assemblage de la lentille et du prisme, n'entre en vigueur que durant la période de garantie pour l'assemblage optique précisée en Annexe 1. Si, au cours de la période de garantie couvrant l'assemblage optique, celle-ci doit être remplacée ou est, d'une manière ou d'une autre, admissible à la couverture de la garantie, mais que le projecteur a dépassé les heures d'utilisation précisées en Annexe 1, Hitachi assumera les coûts de la main-d'œuvre, mais non les coûts des pièces devant être remplacées.
- Sauf dispositions énoncées à l'Article 5 ci-dessous, toutes les pièces réparées ou remplacées ne sont couvertes que pendant la période de garantie d'origine restante, selon les spécifications portant sur ce type de pièces en Annexe 1.

3. **Exclusions de garantie limitée.** La présente garantie limitée sera nulle et non avenue et Hitachi n'aura aucune obligation en vertu des présentes si, à la discrétion de Hitachi, les conditions suivantes s'appliquent :

- l'utilisateur final ou une tierce personne a modifié, réparé ou essayé de modifier ou de réparer le produit sans avoir obtenu le consentement écrit préalable de la part de Hitachi;
- les codes d'identification du produit ont été enlevés, défigurés ou modifiés;
- le produit a été endommagé ou ne fonctionne pas en raison d'un accident, d'un sinistre, d'un abus, d'une utilisation à mauvais escient, d'une mauvaise manipulation, d'un mauvais emballage, d'une exposition à la poussière et/ou à la fumée, d'une décharge électrique ou de surtensions;
- le produit n'a pas été installé sur un système en respectant la configuration détaillée dans le guide de l'utilisateur ou a été, d'une manière ou d'une autre, installé incorrectement;
- le produit a été soumis à des conditions de fonctionnement dépassant la plage de fonctionnement détaillée dans le guide de l'utilisateur ou dans la présente garantie limitée;
- le produit a été utilisé pendant plus de 8 heures par jour, et ce, pendant plus de 5 jours consécutifs par semaine durant la période de garantie limitée;
- l'utilisateur final ou tout autre utilisateur du produit n'a pas respecté les consignes du guide de l'utilisateur, y compris, mais non de façon limitative, les instructions précisées dans ledit guide concernant la manipulation, le fonctionnement, le service et l'entretien adéquats du produit.

4. **Exclusions de garantie précises.** De plus, la présente garantie limitée ne couvre pas l'usure normale du produit, y compris, mais non de façon limitative, les images rémanentes, les égratignures ou les marques sur la surface de la lentille et/ou du cabinet du projecteur. Veuillez aussi prendre note des exonérations et des exclusions de garantie suivantes :

- Les projecteurs de marque Hitachi sont fabriqués en conformité avec les normes de qualité des plus rigoureuses. Cependant, les spécifications des projecteurs Hitachi peuvent ne pas répondre à toutes les exigences que doivent satisfaire les applications professionnelles ou de cinéma-maison haut de gamme. De plus, Hitachi n'émet aucune garantie à cet égard.
- L'interface USB du projecteur (le cas échéant) est conçue pour une utilisation avec les dispositifs de stockage USB standard. Certains disques à mémoire flash USB ou d'autres dispositifs de stockage peuvent ne pas être reconnus par le projecteur pour plusieurs raisons, comme le chiffrement des données, la compression des données, la mémoire de l'interface du concentrateur, une définition incorrecte de la catégorie de mémoire ou pour toute autre raison possible.
- Les spécifications des performances sans fil du projecteur sont définies selon des conditions et des configurations de fonctionnement optimal. Les performances

réelles peuvent varier selon les caractéristiques de l'ordinateur utilisé (tant le logiciel que le matériel), le rendement du réseau avec ou sans fil et d'autres facteurs similaires ou variables.

- Avec certains projecteurs, il est possible que de petits pixels foncés ou clairs apparaissent continuellement dans l'image. Ce phénomène est normal et n'indique nullement un mauvais fonctionnement qui serait considéré comme une défectuosité en vertu de la présente garantie.
- Avec certains projecteurs, des signaux noirs ou très foncés peuvent être reproduits avec certaines nuances autres que noires. Ce phénomène est normal et n'indique nullement un mauvais fonctionnement qui serait considéré comme une défectuosité en vertu de la présente garantie.
- Dans certains projecteurs, la télécommande infrarouge peut ne pas fonctionner correctement ou peut fonctionner seulement de façon intermittente en raison d'une interférence causée par des ballasts de lampes ou de luminaires fluorescents ou une utilisation dans des environnements très éclairés.
- En raison des caractéristiques des projecteurs à courte portée, la tolérance du rendement de la mise au point, de la déformation et du déplacement de l'image peut varier de façon plus importante qu'avec des projecteurs à longue portée de projection. De plus, leur utilisation avec des surfaces d'écran inégales peut provoquer une déformation de l'image et des problèmes de mise au point plus prononcés.

5. **Réclamations en vertu de la garantie, procédures régissant le retour du produit et recours.** Dans l'éventualité peu probable qu'un projecteur, une lampe ou un accessoire fabriqué par Hitachi s'avère défectueux au cours de la période de garantie applicable, l'utilisateur final est prié de composer le 1 800 HITACHI. VOUS DEVEZ PRÉSENTER UNE PREUVE D'ACHAT VALABLE AFIN DE DÉPOSER UNE RÉCLAMATION EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. Pour éviter tout dommage durant le transport, les produits retournés aux fins de service doivent être emballés de façon sécuritaire dans l'emballage d'origine ou un emballage équivalent. Le produit doit être retourné avec les frais d'expédition prépayés et une preuve d'achat doit être incluse dans le colis. L'omission de correctement emballer le produit annulera toutes les garanties applicables. Hitachi ne saurait être en aucun cas tenue responsable de tout dommage ou de la perte du produit durant le transport, et une assurance d'expédition est fortement recommandée. À la réception de votre produit expédié conformément aux descriptions ci-dessus, Hitachi procédera à l'inspection du produit. Si Hitachi détermine que le produit contient une défectuosité couverte par la garantie, Hitachi, à sa seule discrétion, vous enverra le produit dûment réparé ou remplacera le produit par un produit neuf ou remis à neuf d'une fonctionnalité comparable ou supérieure. Si, selon la seule opinion de Hitachi, aucun produit comparable n'est disponible, Hitachi peut, à sa seule discrétion, vous rembourser le prix d'achat original du produit concerné. LA RESPONSABILITÉ TOTALE DE HITACHI ET VOTRE RECOURS EXCLUSIF EN MATIÈRE DE RÉCLAMATIONS SOUS LA GARANTIE SONT INDICUÉS DANS LES ÉNONCÉS DES PRÉSENTES. Si Hitachi décide de réparer votre produit, toutes les pièces de rechange qui ont été remplacées durant le processus de réparation deviendront la propriété de Hitachi. Si Hitachi choisit de remplacer votre produit au lieu de le réparer ou si Hitachi vous rembourse le prix d'achat original du produit concerné, le produit que vous avez retourné à Hitachi deviendra la propriété de cette dernière. Sauf dispositions énoncées à l'Article 2 ci-dessus, tous les produits réparés ou remplacés sont couverts par la garantie originale durant la période restante de celle-ci à condition que la défectuosité du produit ait été provoquée dans les quatre-vingt-dix (90) jours avant l'expiration de la période de garantie, et à condition que le produit soit correctement retourné à Hitachi avant la date d'expiration de la période de garantie. C'est alors que le produit réparé ou remplacé sera couvert par la garantie pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date d'expédition du produit réparé ou remplacé par Hitachi.

6. **EXONÉRATIONS DE TOUTES LES AUTRES GARANTIES.** HITACHI N'OFFRE AUCUNE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, EN CE QUI CONCERNE VOTRE PRODUIT HITACHI AUTRE QUE LA GARANTIE DÉTAILLÉE CI-DESSUS. AUCUN REVENDEUR, AGENT OU EMPLOYÉ DE HITACHI N'EST AUTORISÉ À APPORTER DES MODIFICATIONS, DES PROLONGATIONS OU DES AJOUTS À LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE. À MOINS QU'IL NE SOIT JUGÉ NON EXÉCUTOIRE OU ILLICITE SELON LA LOI APPLICABLE, HITACHI EXCLUT TOUTE GARANTIE IMPLICITE, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, DE NON-VIOLATION DE DROITS ET D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER. TOUTE GARANTIE IMPLICITE APPLICABLE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER À L'ÉGARD DU PROJECTEUR EST LIMITÉE À LA DURÉE DE LA PÉRIODE DE GARANTIE ÉNONCÉE À L'ÉCRIT. CERTAINES PROVINCES NE PERMETTANT PAS DE LIMITATIONS EN CE QUI A TRAIT AUX GARANTIES IMPLICITES, IL SE PEUT QUE LES LIMITATIONS PRÉCITÉES NE S'APPLIQUENT PAS À VOUS.

7. **LIMITATIONS EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ.** LA RESPONSABILITÉ DE HITACHI, LE CAS ÉCHEANT, À L'ÉGARD DES DOMMAGES-INTÉRÊTS RELATIFS À TOUT PRODUIT JUGÉ DÉFECTUEUX EN VERTU D'UN DÉLIT CIVIL, D'UN CONTRAT OU DE TOUTE AUTRE THÉORIE SERA LIMITÉE AU PRIX RÉEL DUDIT PRODUIT ET NE COMPRENDRÀ, EN AUCUN CAS, DES DOMMAGES ACCIDENTELS, CONSÉCUTIFS, SPÉCIAUX OU INDIRECTS DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, Y COMPRIS, MAIS NON DE FAÇON

LIMITATIVE, DES DOMMAGES-INTÉRÊTS RELATIFS AUX MANQUES À GAGNER OU À LA PERTE D'AFFAIRES COMMERCIALES, MÊME SI HITACHI EST CONSCIENTE DE TELS DOMMAGES-INTÉRÊTS. CERTAINES PROVINCES N'AUTORISENT PAS LES EXCLUSIONS OU LES LIMITATIONS EN MATIÈRE DE DOMMAGES-INTÉRÊTS ACCIDENTELS, CONSÉCUTIFS, DE SORTE QUE LA LIMITATION OU L'EXCLUSION CI-DESSUS PUISSE NE PAS S'APPLIQUER À VOUS. LA PRÉSENTE GARANTIE VOUS ACCORDE DES DROITS SPÉCIFIQUES RECONNUS PAR LA LOI, ET VOUS POURRIEZ JOUIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT D'UNE PROVINCE À UNE AUTRE OU D'UN TERRITOIRE À UN AUTRE.

Soutien technique à l'intention de l'utilisateur final
Soutien technique -- Site Web

1 800 HITACHI
www.hitachiserviceusa.com

ANNEXE 1 PÉRIODES ET TERRITOIRES COUVERTS PAR LA GARANTIE LIMITÉE

Les périodes de garantie limitée énumérées ci-dessous ne s'appliquent qu'aux produits achetés à la date ou après la date d'entrée en vigueur de la garantie limitée précisée ci-dessous. Si vous avez acheté votre produit avant la « date de publication de la garantie limitée » précisée ci-dessous, veuillez accéder aux archives des garanties limitées de Hitachi à l'adresse www.hitachi.us/digitalmedia pour connaître la garantie limitée qui s'applique à votre produit.

- Toutes les périodes de temps indiquées ci-dessous commencent à courir à la date d'achat original du produit par l'utilisateur final auprès d'un revendeur Hitachi autorisé, ainsi qu'il est indiqué sur le reçu de caisse ou la facture d'origine que détient l'utilisateur final.
- Là où une période de garantie est exprimée en jours ainsi qu'en heures d'utilisation, la période de garantie limitée prend fin à l'expiration de l'une ou de l'autre des deux périodes, soit la période arrivant à échéance la première.
- L'expression « Stock A » désigne les produits neufs. L'expression « Stock B » désigne les produits remis à neuf.
- « États-Unis » désigne les cinquante États des États-Unis, le District de Columbia et Porto Rico seulement, sans inclure les autres territoires, les Commonwealth, les propriétés et les protectorats des États-Unis.

Date de publication de la garantie limitée : 1^{er} octobre 2009
Territoires : États-Unis et CANADA

Modèle du projecteur	Période de garantie du projecteur	Période de garantie des accessoires	Période de garantie de la lampe	Période de garantie de l'assemblage optique
Tous les modèles (à l'exception des modèles indiqués ci-dessous) (Stock A)	3 ans	60 jours	90 jours ou 250 heures d'utilisation	3 ans*
Série CP-R (Stock A)	3 ans	60 jours	90 jours ou 250 heures d'utilisation	3 ans*
Série ED (Stock A)	3 ans	60 jours	90 jours ou 250 heures d'utilisation	3 ans*
Série PJ (Stock A) **	3 ans	60 jours	90 jours ou 250 heures d'utilisation	3 ans*
Série CP-X10000 CP-WX11000 CP-SX12000 (Stock A)	3 ans	60 jours	90 jours ou 250 heures d'utilisation	Utilisation continue (telle que décrite ci-dessous) : 1 an ou 10 000 heures, selon la première occurrence**
Tous les modèles (Stock B)	1 an	60 jours	90 jours ou 250 heures d'utilisation	Utilisation normale : 3 ans* 1 an ou 500 heures d'utilisation, selon la première occurrence*

* Excluant la série PJ-TX. La garantie limitée applicable à la série PJ-TX des modèles Hitachi est régie uniquement par les conditions générales de la garantie limitée qui accompagnent le produit réel.

** Sous réserve de l'exclusion relative à l'utilisation excessive énoncée à l'article 3(f) de la garantie limitée.

** Pour les modèles précisés, « utilisation continue » désigne, durant la première année suivant la date de l'achat original, une utilisation qui dépasse les limites énoncées à l'article 3(f) de la garantie limitée. Les modèles dont on fait une utilisation continue ne sont pas admissibles à la protection de la garantie limitée de 3 ans.